



**ACADÉMIE  
DE CRÉTEIL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Seine-et-Marne

Division des personnels enseignants  
DPE1 – Gestion du bureau des carrières  
Jury académique 1<sup>er</sup> degré  
Affaire suivie par :  
Marie-Gabrielle MANCEL  
Tél : 01 64 41 26 92  
Mél : juryacademique.dsden77@ac-creteil.fr

20, quai Hippolyte Rossignol  
77 000 Melun  
www.dsden77.ac-creteil.fr

Le recteur de l'académie de Créteil

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le décret n°90-680 du 1<sup>er</sup> août 1990 modifié portant statut particulier des professeurs des écoles ;
- Vu le décret n°94-874 du 07 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;
- Vu l'arrêté du 12 mai 2010 fixant les modalités d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles stagiaires ;
- Vu l'arrêté du 19 octobre 2010 relatif aux modalités d'évaluation des maitres contractuels ou agréés à titre provisoire ;
- Vu l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles stagiaires ;
- Vu l'arrêté du 22 décembre 2014 fixant les modalités d'accomplissement et d'évaluation du stage des maitres contractuels et agréés à titre provisoire des établissements d'enseignement privés sous contrat ;
- Vu les arrêtés rectoraux portant nomination des intéressés en qualité de professeur des écoles stagiaires ;
- Vu les propositions du jury académique en date du 27 janvier 2021,

## **Arrêté**

### **Article 1 :**

Sont admis et titularisés après délibération du jury académique d'évaluation et de titularisation, les étudiants fonctionnaires stagiaires dont les noms figurent en annexe.

### **Article 2 :**

Les dispositions du présent arrêté prendront effet administratif et financier à compter de la date de la fin de la durée statutaire du stage, sous réserve expresse de la vérification de l'aptitude physique à l'exercice des fonctions et des conditions de diplômes requises.



**ACADÉMIE  
DE CRÉTEIL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Seine-et-Marne

**Article 3 :**

La secrétaire générale de l'académie de Créteil, l'inspectrice d'académie – directrice académiques des services départementaux du Val-de-Marne et l'inspecteur d'académie – directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 9 février 2021

Le Recteur de l'académie de Créteil

Daniel AUVERLOT

## ANNEXE

Jury académique du 27 janvier 2021

Etudiants fonctionnaires stagiaires admis  
dans le corps des professeurs des écoles

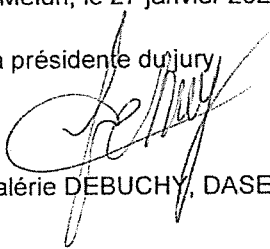
DEPARTEMENT	CIVILITE	NOM D'USAGE	NOM DE FAMILLE	PRENOM	VOIE DE CONCOURS
93	MADAME	BENHADJI	BENHADJI	LILIA	CONCOURS EXTERNE
93	MADAME	PARTOUCHE	PARTOUCHE	HELENE	2ND CONCOURS
93	MADAME	TARIQUI	TARIQUI	AMBRE	CONCOURS EXTERNE
94	MONSIEUR	HEBBE	HEBBE	KEVIN	CONCOURS EXTERNE
94	MADAME	KAYSER	KAYSER	AMELIE	CONCOURS EXTERNE
Privé 94	MADAME	DEJEAN DE LA BATIE	EHRET	CONSTANCE	CONCOURS EXTERNE

Etudiants fonctionnaires stagiaires proposés à la titularisation

DEPART	CIVILITE	NOM D'USAGE	NOM DE FAMILLE	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	VOIE ET ANNEE DE CONCOURS	AVIS	Nombre
77	MME	MOUTON SARION	SARION	FANNY	10/10/1985	CONC EXTER 2018	T	1
93	MME	ANIN	ANIN	KELLY	23/04/1991	CONC EXTER 2018	T	1
93	MME	BENHADJI	BENHADJI	LILIA	07/09/1976	CONC EXTER 2018	T	1
93	MME	PARTOUCHE	PARTOUCHE	HELENE	11/07/1985	2ND CONC 2018	T	1
93	MME	TARIQUI	TARIQUI	AMBRE	26/01/1989	CONC EXTER 2017	T	1
94	M.	HEBBE	HEBBE	KEVIN	06/06/1994	CONC EXTER 2019	T	1
94	MME	KAYSER	KAYSER	AMELIE	23/01/1981	CONC EXTER 2019	T	1
Privé 77	MME	BEDEL	LE MAROIS	MARTHE	12/02/1986	CONC EXTER 2019	T	1
Privé 94	MME	DEJEAN DE LA BATIE	EHRET	CONSTANCE	21/11/1993	CONC EXTER 2019	T	1
Privé 94	MME	PAK	PAK	SARAH	15/09/1993	CONC EXTER 2019	T	1

A Melun, le 27 janvier 2021

La présidente du jury



Valérie DEBUCHY, DASEN